

Communiqué de presse du 29 juin 2011

La réforme du médicament : mythe ou réalité ?

A travers le scandale du Médiateur°, les citoyens ont découvert à quel point les firmes pharmaceutiques intervenaient dans l'ensemble du circuit du médicament et à quel point leurs liens avec les hommes et partis politiques étaient étroits. Ils ont réalisé que les conflits d'intérêt des experts et des soignants avec les firmes pharmaceutiques mettaient leur propre santé et la santé publique en jeu. La crise de confiance est telle que le gouvernement a été obligé de réagir.

Le Syndicat de la Médecine Générale se réjouit de certaines mesures annoncées : déclaration publique d'intérêt systématique pour les acteurs du monde de la santé, « illégalité des décisions prises par une commission où siègerait une personne ayant des liens d'intérêt déclarés ou non », transparence plus grande des décisions, développement de la pharmaco épidémiologie.

Mais, si la transparence est nécessaire, elle n'est pas synonyme d'indépendance.

Mais, une grande vigilance sera indispensable quant à la rédaction des textes, au financement des mesures et à leur réelle application.

Mais, que pèsera la décision française de n'accorder d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) qu'aux médicaments ayant fait la preuve de leur intérêt par rapport au médicament de référence alors que 90% des AMM de nos nouveaux médicaments sont accordés par l'Agence Européenne du Médicament, qui n'applique pas cette règle.

Le ministre de la santé affirme qu'il « veut provoquer un changement de culture dans le système sanitaire ».

Pourquoi ne prévoit-il pas de développer une recherche clinique publique forte, au lieu de contraindre les équipes de recherche et les soignants à contractualiser avec les firmes, ouvrant à celles-ci, en grand, les portes de l'hôpital et les oreilles des médecins en exercice et en formation ? Ce n'est pas le caractère collectif prévu pour les visites médicales hospitalières qui y changera quoi que ce soit.

Pourquoi ne met-il pas en place une expertise publique compétente et indépendante ?

Pourquoi laisse-t-il perdurer l'influence des firmes sur les prescriptions des spécialistes hospitaliers leaders d'opinion ? Ceux-ci, à leur tour, influencent celles des médecins de ville généralistes ou spécialistes

Pourquoi ne supprime-t-il pas la visite médicale ? A quoi sert le rapport récent de l'IGAS qui estime « qu'il n'y pas d'alternative à l'interdiction de la visite médicale comme les tentatives de régulation menées depuis quelques années l'ont montré » et « qu'il s'agit à cet égard d'un enjeu financier majeur de 1,1 milliards d'euros ».

Pourquoi les projets de décrets sur la formation continue des soignants ne garantissent-ils pas son financement public et n'exigent-ils pas sa totale indépendance, pourtant indispensable pour assurer des soins de qualité au service des patients ?

On ne peut faire confiance à un gouvernement qui, hier encore, voulait autoriser la publicité directe des firmes auprès des patients et refusait que soient rendues publiques les déclarations d'intérêt des soignants et qui aujourd'hui prend des demi-mesures.

La mobilisation des citoyens et des soignants qui luttent pour une politique du médicament indépendante des firmes pharmaceutiques et au service des citoyens se poursuivra.

Contacts :

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Yves Paubert : 06 80 42 36 23